

Abou Dhabi a assuré 60 % des ventes d'armes françaises en 1998

Alain Richard veut diversifier la clientèle

EN 1998, un seul client étranger aura assuré à la France 60 % de ses exportations d'armes dans le monde : les Emirats arabes unis (EAU) et, plus spécialement, l'émirat d'Abou Dhabi. Cette dépendance a incité le ministre de la défense, Alain Richard, à recommander aux industriels du secteur d'aller prospecter d'autres zones, comme l'Asie où, malgré la crise, des contrats pourraient émerger à Singapour ou en Corée du Sud.

Les dernières statistiques, diffusées par la délégation générale pour l'armement (DGA), font état d'un montant global des prises de commandes à l'exportation, en 1998, de l'ordre de 50 milliards de francs (soit 7,6 milliards d'euros). Il faut remonter à 1992 pour retrouver une évaluation comparable, avec 49,5 milliards de francs. Les années 1996 et 1997 ont enregistré un net déclin de ces ventes avec, respectivement, 19,6 et 30,2 milliards de francs. Selon la DGA, la reprise observée en 1998 «*renverse la tendance à la baisse*» et, si «*le chiffre d'affaires global de la profession est reparti à la hausse*», c'est parce que la croissance de l'exportation fait plus que compenser la chute des commandes nationales.

Mais ces résultats sont fragiles. Certains diront que la situation se révèle malsaine. Avec une série de contrats à hauteur de 30 milliards de francs, les EAU ont garanti 60 % du total des commandes reçues par la France. Il s'est agi, en effet, de la modernisation de 33 avions Mirage 2000-5 de défense aérienne convertis en Mirage 2000-9 pour l'attaque au sol ; de l'achat de 30 nouveaux Mirage 2000-9 ; et de l'acquisition d'un vaste lot, assez complet, de missiles air-air Mica, de missiles air-sol de croisière Black Shaheen et de systèmes de guerre électronique par leurrage. Soit, 20 milliards de francs pour les constructeurs du Mirage (Dassault, Snecma et Thomson-CSF) et 10 milliards pour le «*missilier*» Matra, associé à un partenaire britannique, le groupe British Aerospace.

En dépit de la baisse du prix du pétrole, qui reste leur principale res-

source, les EAU ont investi dans la rénovation de leurs forces armées et distingué les produits français. Du même coup, ils s'attachent les industriels concernés, comme ils l'ont déjà pratiqué, dans le passé, avec GIAT Industries, le constructeur du char Leclerc, qui ne s'est toujours pas remis de la quasi exclusive dépendance le liant à son client.

UNE RELATION DE DÉPENDANCE

Des commandes d'un volume comparable à celui des contrats passés par les EAU, reconnaît la DGA, sont rares. Elles ne sont à la portée que d'un nombre réduit de pays acheteurs. Ainsi, une vingtaine d'Etats – dont les EAU – concentrent les trois quarts des importations d'armement, et une soixantaine en réalisent la quasi-totalité pour un marché mondial annuel estimé à 200 milliards de francs au minimum, et plutôt 250 milliards de francs (le triple des crédits annuels d'équipement militaire en France). Si bien que la dépendance du client envers son fournisseur est au moins égale à celle du fournisseur vis-à-vis de son client. A proportion de la durée de vie des matériels, qui s'étale sur des décennies, le client établit une longue relation de dépendance avec son fournisseur, mais celui-ci, aussi, qui tient à l'équilibre de sa balance commerciale et à la sauvegarde des emplois directs ou non, induits par ces contrats.

Face à une année 1998 exceptionnelle, mais qui témoigne de l'emprise exercée par un seul acheteur, le ministre de la défense a souhaité que les industriels français se tournent vers d'autres continents. Pour autant, les difficultés à prospecter d'autres marchés sont réelles. Elles tiennent au fait que les exportateurs doivent désormais, en échange de l'obtention du contrat, investir dans les économies locales, qui sont souvent précaires ou instables. En vérité, ni eux, mais pas davantage le client ne sont préparés à bâtir des partenariats forts et durables.

Jacques Isnard

Drogue et dissidence : Cuba durcit sa législation

RÉUNIE en session extraordinaire, l'Assemblée nationale cubaine a adopté, mardi 16 février, deux projets de loi prévoyant la peine de mort pour les trafiquants de drogue et des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans de prison pour ceux qui fournissent des informations susceptibles de «*favoriser l'agression des Etats-Unis*».

L'application de la peine capitale doit servir à éviter l'augmentation du nombre de morts provoquées par les activités des trafiquants de drogue, a argumenté Fidel Castro, ajoutant, rapporte l'AFP : «*Avant d'en arriver à 2 000 morts en relation avec la drogue, il est préférable de fusiller quelques personnes.*»

Le cauchemar du trafic de drogue international poursuit Fidel Castro depuis «*l'affaire Ochoa*» qui vient de connaître un nouvel avatar à Paris où est instruite une plainte contre le chef de l'Etat cubain pour trafic de stupéfiants. Ileana de la Guardia, la fille de l'un des quatre officiers exécutés en 1989, a déposé une plainte à Paris contre Fidel Castro pour, notamment, «*trafic international de stupéfiants*».

Selon elle, le trafic de drogue était organisé au plus haut niveau de l'Etat cubain et son père, le colonel Antonio de la Guardia, a été sacrifié avec ses trois compagnons d'armes pour protéger Fidel Castro d'éventuelles accusations américaines. Même si le parquet de Paris s'estime incompétent, l'image du chef de l'Etat cubain est ternie par cette affaire. Evoquant le cas de deux Espagnols qu'il a accusés en janvier d'avoir fait passer par Cuba à destination de l'Europe des tonnes de cocaïne colombienne sous couvert d'une entreprise mixte hispano-cubaine, il s'est demandé lundi si ce trafic n'avait pas été inspiré depuis

les Etats-Unis afin de discréditer son régime. La Maison Blanche a indiqué récemment que Cuba pourrait bientôt figurer sur la liste noire des pays mêlés au trafic de drogue. Dissimulées dans des conteneurs, sept tonnes de cocaïne, qui devaient transiter par La Havane, ont été découvertes en décembre 1998 en Colombie.

Quant aux nouvelles dispositions de la «*loi pour la protection de l'indépendance nationale et l'économie de Cuba*», elles visent les journalistes indépendants qui tentent de diffuser des informations échappant au contrôle des autorités. La nouvelle loi qualifie de délit «*la collaboration directe, ou par l'intermédiaire de tiers, avec des stations de radio ou de télévision, des journaux ou d'autres médias participant aux plans d'agression du gouvernement des Etats-Unis*».

Les journalistes de médias étrangers accrédités à Cuba pourront être condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison si un tribunal cubain estime que des informations qu'ils ont publiées servent les intérêts des Etats-Unis contre Cuba, a expliqué mercredi le président du Parlement cubain, Ricardo Alarcon. «*Si cette loi est appliquée, je risque de devoir me reconvertir en chauffeur de taxi*», a déclaré Raul Rivero, qui dirige l'agence de presse indépendante Cuba Press, à notre correspondant à Saint-Domingue, Jean-Michel Caroit. Alors que cette fin de siècle voit se développer l'Internet, cette loi va à l'encontre de l'esprit de rapprochement entre l'Europe et Cuba. Elle raréfie le climat qu'avait créé la visite du pape et condamne au silence les voix des journalistes qui depuis quatre ou cinq ans jouent un rôle pour faire connaître la réalité cubaine.»

Des représentants de l'UCK prédisent l'échec des pourparlers de Rambouillet

Les indépendantistes du Kosovo s'opposent à leur désarmement

Alors que les négociations sur le Kosovo doivent se conclure samedi midi, les indépendantistes albanais de l'Armée de libération s'accrochent à leur volonté d'indépendance. Tout en appelant au déploiement de troupes de l'OTAN pour garantir un accord, l'UCK refuse d'envisager son

désarmement. Les ministres britannique et français des affaires étrangères ont exhorté, mercredi, Serbes et Albanais à «*redoubler d'efforts*».

L'ARMÉE de libération du Kosovo (UCK) ne fait pas que renforcer sa présence sur le terrain militaire et diplomatique : elle travaille également sa communication. Mercredi 17 février, à Rambouillet, trois membres importants de la diaspora albanaise du Kosovo – à l'origine de l'UCK au début des années 90 – ont rappelé, lors de leur première conférence de presse en France, quelques-unes des idées fortes que leur délégation défend, depuis le 6 février, sous les lambris du château de Rambouillet : «*non*» au désarmement de l'UCK, «*oui*» au déploiement de forces de l'OTAN au Kosovo et à l'indépendance à court terme.

Aux ministres français et britannique des affaires étrangères, qui estimaient mercredi à Rambouillet que les «*choses bougeaient un peu*» mais qu'il fallait «*redoubler d'efforts*», le représentant de l'UCK en Suisse a répliqué par un sombre présage. «*Je ne pense pas qu'un accord sera signé [samedi], à en juger par l'attitude de Slobodan Milosevic, que nous connais-*

sons bien», a estimé Jashar Sheliu, chargé des relations internationales de l'UCK en Suisse.

A écouter les déclarations publiques de ces trois représentants – qualifiés par un négociateur occidental «*des plus lucides parmi les radicaux*» et «*de très importants collecteurs de fonds*» –, le fait que sépare Serbes et Albanais apparaît toujours très large. «*La délégation albanaise est venue ici pour montrer que nous sommes pour une solution pacifique mais nous n'accepterons aucun compromis*», a martelé, Sabri Kijari, représentant de l'UCK pour l'Allemagne. «*Nous n'avons pas pris les armes pour l'autonomie mais pour gagner l'indépendance du Kosovo*», a-t-il précisé.

« DOUBLE RENONCEMENT »

Quant à savoir si les Albanais maintiennent leur revendication d'inclure dans un éventuel accord l'organisation d'un référendum après une période intérimaire de trois ou cinq ans, l'UCK reste floue. Pour Pleurat Sejdiu, représentant des indépendantistes à

Londres, «*toute solution qui ne serait pas conforme à la volonté du peuple albanais serait injuste et instable. La volonté du peuple est l'indépendance*».

Un diplomate occidental proche des négociations laisse toutefois entendre que la délégation albanaise est moins inflexible que ne laisseraient penser les déclarations de ses représentants extérieurs aux négociations. «*De toute façon, l'UCK doit comprendre que si elle ne renonce pas à l'indépendance nous ne déployerons pas de troupes sur le terrain. Tout accord résultera nécessairement d'un double renoncement, aussi bien des Serbes que des Albanais*», assure ce diplomate européen.

Or les Albanais tiennent tout particulièrement à la présence de l'OTAN au Kosovo afin de garantir l'application d'un éventuel accord politique. Une exigence à laquelle le président yougoslave, Slobodan Milosevic, a une nouvelle fois opposé son refus, mercredi 17 février. «*L'OTAN aidera à assurer la paix et la sécurité de notre peuple*», a d'ailleurs répété

M. Kijari avant de préciser que l'UCK est également une garantie de protection des Albanais du Kosovo.

JUSQU'À LA LIBÉRATION

L'un des points sensibles, régulièrement évoqué à Rambouillet, concerne le désarmement de l'UCK. «*Je ne pense pas que la délégation albanaise signera un texte dans lequel il serait dit que l'UCK doit se désarmer*», a affirmé M. Salihu. Les informations en provenance du Kosovo font, d'ailleurs, état du renforcement de ses structures et de son armement. «*L'UCK existera jusqu'à la libération totale du Kosovo*», a ajouté le représentant en Suisse.

L'emprise grandissante de l'UCK au Kosovo est une des raisons pour lesquelles les négociateurs occidentaux tentent d'arracher rapidement un accord à Rambouillet. «*L'idéal serait que l'UCK se transforme en parti politique. On peut toujours rêver*», lâche-t-il dubitatif.

Christophe Châtelot

- Moi en tout cas, je passe la soirée devant Arte.

Nuit des Guignols
19 février



Jacques Calvet

CANAL+

Une proposition de loi qualifie l'esclavage de crime contre l'humanité

Le texte était soumis jeudi 18 février aux députés

QUINZE À TRENTE MILLIONS de déportés par la traite transatlantique négrière pendant près de quatre siècles. L'imprécision des chiffres ajoute encore à l'horreur du commerce d'antan. L'Assemblée nationale est saisie, jeudi 18 février, d'une proposition de loi, déposée par la députée de Guyane Christiane Taubira-Delannon (app. PS) et le groupe socialiste, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité. C'est la suite logique de la série d'initiatives prises, en métropole et dans les départements d'outre-mer, en 1998, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, par la France. Celles-ci avaient été lancées, le 23 avril à Paris, par le président de la République et s'étaient achevées, le 20 décembre, lors d'un voyage à la Réunion du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne.

Tout au long de cette année de commémoration, le gouvernement n'a pas souhaité prendre lui-même l'initiative d'une telle reconnaissance que seuls, ou presque, de petits groupements indépendantistes revendiquent aujourd'hui ouvertement. Le 23 janvier, à Fort-de-France (Martinique), dix organisations indépendantistes des Antilles et de Guyane, parmi lesquelles le Mouvement indépendantiste de Martinique (MIM), animé par le député (RCV) Alfred Marie-Jeanne, président du conseil régional de Martinique, et le Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES) de Guyane, qui compte aussi des élus au conseil régional de ce département, s'étaient ainsi engagées, dans une déclaration commune, à faire reconnaître par les Nations unies le caractère « colonial » du statut des départements d'outre-mer et à soutenir toute initiative visant à qualifier de crimes contre l'humanité la traite négrière.

A la grande satisfaction de Louis Mermaz, porte-parole du PS sur ce texte, l'initiative revient donc au groupe socialiste et à l'une de ses plus atypiques élues, M^{me} Taubira-Delannon, elle-même fille « de sang-mêlé ». La députée de Guyane, qui, dans sa jeunesse, a été proche de la mouvance indépendantiste, confie aujourd'hui qu'elle a pu mesurer la souffrance, souvent secrète, des « diasporas africaines », y compris en métro-

pole. « On ne sort pas impunément de ce silence. Ça fait mal. J'ai vu des femmes pleurer », dit-elle. Dans le style luxuriant qui est le sien, la députée écrit, dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi : « Les non-dits de l'épouvante qui accompagna la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes meublèrent, un siècle et demi durant, sous la plus pesante chape de silence. »

PAS DE « RÉPARATION »

A l'exception de Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), hostile, comme une large fraction du mouvement gaulliste, aux actes de « repentance » de la République, les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont compris le sens de la démarche. Très réservé sur certains aspects juridiques de la proposition de loi, Claude Goasguen, député de Paris et porte-parole de DL, a souligné que le texte avait valeur de « manifeste » mais qu'il était prêt à s'y associer.

Tolleté par la chancellerie, puis par la commission des lois, le texte présente, en effet, une valeur essentiellement symbolique. Dans son article premier, il affirme que « la République française reconnaît que la traite transatlantique et l'esclavage, perpétrés à partir du 15^e siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien, constituent un crime contre l'humanité ». Toute référence à la notion de « réparation due au titre de ce crime », qui, dans l'esprit de la rédactrice de la proposition, devait favoriser la politique d'assistance ou de coopération en faveur des DOM et de l'Afrique, a été supprimée. Les autres articles demandent notamment que les manuels scolaires consacrent plus de place à la traite des Noirs et que les organisations internationales - Conseil de l'Europe, ONU - recherchent « une date commune » pour commémorer l'abolition.

L'essentiel demeure la transmission du savoir. Comme l'écrit M^{me} Taubira-Delannon, « la France, qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste (...), redonnera éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin ».

Jean-Louis Saux

M. Chirac presse le Sénat de trouver un accord pour sortir la parité de l'impasse parlementaire

Après avoir été reçu à l'Élysée, le président du Sénat s'est déclaré prêt à « faire un effort »

Lors d'un entretien à l'Élysée, mercredi 17 février, avec le président du Sénat, le chef de l'Etat a transmis un message sans ambiguïté

aux sénateurs de droite qui bloquent le projet de loi sur la parité. Jacques Chirac a souhaité qu'un accord soit trouvé lors de la deuxième

lecture du texte par les sénateurs, le 4 mars. Christian Poncelet a estimé qu'un tel accord est possible, si « chacun fait un effort ».

CHRISTIAN PONCELET est sorti de l'Élysée, mercredi 17 février, avec un message pour les sénateurs de droite qui résisteraient encore : Jacques Chirac souhaite un « accord » entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la proposition de révision constitutionnelle sur la parité hommes-femmes. « Si chacun veut bien faire un effort, on peut trouver l'accord », a assuré sur le perron le président du Sénat, qui, pour sa part, n'a jamais caché qu'il était en faveur de « l'égal accès des hommes et des femmes » à la vie politique. « Selon la formule consacrée, là où il y a une volonté, on peut toujours trouver un chemin qui nous conduise à une solution. »

Les choses ne sont encore qu'imparfaitement réglées. Mais tout contribue à convaincre les sénateurs de modifier leur position : la pression de l'opinion publique, la volonté du président de la République de ne pas se laisser « ringardiser » par une partie de la droite et la confirmation par l'Assemblée nationale quasi unanime, mardi 16 février, de son vote en fa-

veur du projet de loi. Déjà, le groupe RPR du Sénat (99 membres), ardemment « travaillé » par l'Élysée, par M. Poncelet lui-même et par les députés gaullistes, paraît décidé à faire quelques concessions. Il pourrait proposer soit de revenir à la rédaction initiale du projet gouvernemental, qui stipule que « la loi favorise l'égal accès... » et non « détermine », soit d'ajouter à la modification de l'article 3 de la Constitution (votée par l'Assemblée), la modification de l'article 4

(voulu par le Sénat), cette dernière solution offrant le résultat paradoxal de rendre le projet plus contraignant encore. Pour l'heure, les sénateurs Républicains et Indépendants (47 membres) restent très partagés.

Lors du débat en première lecture, bien des sénateurs sont montés à la tribune pour dire leur farouche opposition aux quotas ou leur foi en la progression « naturelle et lente » des mœurs. Pour sortir de ce conservatisme idéologique affiché, M. Poncelet et les

trois présidents de groupe de la majorité sénatoriale, Josselin de Rohan (RPR), Jean Arthuis (centristes) et Henri de Raincourt (RI), ont donc tenté de placer le débat sur un terrain plus classiquement politique : celui de la réforme des modes de scrutin en général et du scrutin sénatorial en particulier.

Mercredi, M. Poncelet n'a pas caché que des négociations sont en cours sur le mode de scrutin sénatorial. Il a aussi rappelé l'opposition du Sénat à tout élargissement du scrutin proportionnel et réclamé un engagement « écrit » du gouvernement sur ce point. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, qui n'a cessé de répéter que le gouvernement n'instaurerait pas la proportionnelle, écarte cependant ce type de formule. Interrogée à l'issue du vote de l'Assemblée sur la parité, le 16 février, elle confiait qu'il était hors de question de « s'engager par écrit » sur une immuabilité des modes de scrutin, « y compris pour les majorités qui nous succéderont ».

Raphaële Bacqué

L'Assemblée tient à limiter le cumul des mandats

La commission des lois de l'Assemblée nationale a rétabli, mercredi 17 février, l'essentiel des dispositions prévues par les projets de loi limitant le cumul des mandats, votées en première lecture par les députés puis supprimées par les sénateurs. Seules les dispositions relatives au fonctionnement des assemblées parlementaires figurant dans le projet de loi ordinaire n'ont pas été maintenues, la commission des lois s'étant engagée à mener une étude sur le sujet. Après avoir constaté que « l'attitude du Sénat sur le cumul ou la parité va créer un divorce » entre la France et cette Chambre, Christian Paul (PS, Nièvre) a évoqué la possibilité d'une « exception sénatoriale » (Le Monde du 18 février) pour que la loi sur le cumul soit malgré tout votée : elle ne concernerait alors que les députés.



Interpeller le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue »

POINTE-À-PITRE (Guadeloupe)

de notre correspondant

L'idée de proclamer juridiquement l'esclavage comme un crime contre l'humanité a vu le jour dans une quasi-indifférence, en septembre 1997. A l'initiative de son maire, José Toribio (div. g.), le conseil municipal du Lamentin (Guadeloupe), une commune rurale de 12 000 habitants, avait adopté une délibération en ce sens, l'assortissant du projet de création d'un fonds international, abondé par les contributions financières des anciennes puissances coloniales esclavagistes.

Avant de retomber dans un oubli dont l'a sorti la proposition de loi de Christiane Taubira-Delannon (app. PS, Guyane), le projet de M. Toribio avait fait son chemin, puisqu'il avait recueilli, fin 1997, l'assentiment du conseil général et de l'Association des maires de la Guadeloupe puis, selon lui, celui de la ville de Port Louis (île Maurice), dans l'océan Indien, et de plusieurs villes de la République dominicaine, dans les Caraïbes. « Il ne s'agit pas d'aller à la confrontation, mais de témoigner devant l'histoire et de remplir un devoir de mémoire », affirme M. Toribio.

Cette crainte diffuse d'une « confrontation » avec le passé se retrouve également dans les propos de la chanteuse martiniquaise de zouk Jocelyne Béroard, qui vit à

Paris. Si elle souhaite, elle aussi, que la loi interpelle le passé « pour redonner à nos ancêtres leur dignité perdue en permettant de mieux lutter aujourd'hui contre l'esclavage moderne », elle demande que cette reconnaissance s'accompagne « impérativement d'un enseignement pour éviter les haines et remettre au goût du jour le respect de l'autre ». Elle hésite, cherche ses mots : « Le jour où on va réussir à en parler, à dire la vérité sans haine, peut-être que les rapports entre les hommes vont changer. »

« SENTINELLES VIGILANTES »

Dans la population, les sentiments sont partagés. « Il faut laisser le passé au passé », nous affirme en créole ce vieux paysan de soixante-seize ans qui se souvient pourtant d'avoir, dans sa jeunesse, travaillé « dans les cannaies des Blancs ». Ce sentiment contradictoire n'est pas limité aux Antilles. Le président sénégalais, Abdou Diouf, en escale à Pointe-à-Pitre, le 9 décembre 1998, sur la route du sommet du G 15, à Montego Bay (Jamaïque), avait observé : « Nous n'allons pas demander réparation pour ce genre de crime, car s'il y avait des acheteurs, c'est qu'il y avait des vendeurs et ils étaient donc chez nous. » « Nous pardonnons, mais nous n'oublions pas. Nous devons être des sentinelles vigilantes », avait-il ajouté.

Eddy Nedeljkovic

- J'ai eu peur. J'ai cru que ça passait sur CNN.

Nuit des Guignols
19 février

CANAL+

M. Séguin et M. Madelin revendiquent le « monopole » de l'union pour les européennes

L'UDF les accuse de jouer un « mauvais tour » à M. Chirac

Le parrainage du président de la République est toujours au cœur de la polémique qui oppose les dirigeants du RPR et de Démocratie libérale

à François Bayrou. Très offensé à l'égard des centristes, M. Séguin a affirmé, devant le bureau politique de DL, que la liste d'union RPR-

DL devra constituer « *demain la quille du navire de l'opposition* », qui préparera les échéances « *municipales et législatives* ».

NATURELLEMENT, c'est pour son bien... A droite, les chefs de file déclarés pour les élections européennes ont continué, mercredi 17 février, d'alimenter la dispute sur ce que doit être le rôle de Jacques Chirac durant la campagne électorale. Tout en affirmant vouloir protéger le chef de l'Etat, contraint de faire de l'équilibre entre la liste RPR-Démocratie libérale, présentée par Philippe Séguin et Alain Madelin, et celle de l'UDF, dirigée par François Bayrou, les uns et les autres se sont accusés de mauvaises manières à son endroit.

M. Madelin et M. Séguin ont, les premiers, donné leur point de vue à l'occasion d'une rencontre qui se voulait symbolique. Pour convaincre les amis de M. Madelin de faire campagne sans états d'âme pour la liste qu'il conduira, le président du RPR s'est rendu, mercredi, devant le bureau politique et les députés de DL - M. Madelin lui a rendu la politesse, jeudi matin, devant la direction du RPR. Avant d'aller déjeuner en tête à tête avec M. Chirac, M. Séguin a affirmé aux représentants de DL : « *L'union, c'est nous et nous seuls qui, dans cette campagne, pouvons en revendiquer l'égide.* »

A l'issue de la réunion, M. Madelin a été plus précis : « *Le président de la République ne doit pas être le président du comité de soutien à notre liste d'union, pas plus, et à plus forte raison, qu'il ne doit être le président du comité de soutien à plusieurs listes, a commenté le président de DL. Mais il n'est un secret pour personne que le président de la République souhaitait l'union de l'opposition pour ces élections européennes. Et il me semble que notre liste RPR-DL, Phi-*

lippe Séguin et moi-même, nous représentons plus que d'autres cette union, et même que nous en avons, hélas, le monopole », a-t-il ajouté.

L'UDF n'a pas tardé à réagir, par la voix de son porte-parole, Gilles de Robien. Aux côtés de M. Bayrou, en déplacement dans sa ville, le maire d'Amiens a accusé M. Madelin de jouer un « *mauvais tour* » à M. Chirac. « *Si Alain Madelin revendique un tel monopole, il réduit le soutien au président de la République* », a-t-il jugé. M. Bayrou, qui avait reproché au RPR et à DL, dimanche 14 février, de

« *vouloir se réfugier sous l'aile du président de la République* », a plaidé pour sa part pour une opposition « *plurielle* » et « *diverse* ».

« LA QUILLE DU NAVIRE »

De fait, la recomposition de l'opposition fait aussi partie des préoccupations de M. Séguin. Le président du RPR a expliqué, mercredi, que la campagne de sa liste s'appuiera sur « *des comités départementaux* » qui « *pourront constituer le socle sur lequel nous voulons préparer les échéances futures, qu'elles soient municipales ou légis-*

latives ». La liste RPR-DL, a-t-il ajouté, devra « *constituer, demain, la quille du navire de l'opposition* ». M. Madelin s'est félicité de ces propos, et a estimé que la rencontre avait « *cadre* » entre le RPR et DL un « *partenariat pour les élections européennes, et au-delà* ». « *Il nous faudrait trouver, bien sûr, des formes d'organisation nouvelles sur le socle d'union solide que nous allons bâtir ensemble dans cette campagne* », a ajouté M. Madelin.

Cécile Chabraud

Le PS veut dédramatiser le débat sur les retraites

FOIN des « *discours chagrins* » ! Le comité économique, social et culturel (CESC) du Parti socialiste, organe consultatif de 167 membres présidé par l'ancien ministre René Teulade, a présenté, mercredi 17 février, devant le secrétariat national, un rapport qui invite la gauche à tourner le dos à la « *dramatisation* » d'un débat sur les retraites « *enfermé dans le cadre réducteur de la pensée unique* ». Demandé par François Hollande en novembre 1998, ce texte, intitulé *La Troisième Vie*, propose un « *nouveau contrat* » pour les retraités sur des principes simples : la retraite est une « *rente perpétuelle* », « *au caractère imprescriptible* », que « *la société dans son ensemble doit honorer* ».

Le CESC récusé les projections du Commissariat général du Plan sur un taux de chômage à 9 % sur la période 2005-2040, qui ne prennent pas assez en compte... « *L'impulsion par le gouvernement d'une politique active de l'emploi* ». Il envisage un cadre plus favorable avec un taux de chômage à 6 % en 2015 qui « *permettrait de gagner 1,5 million d'emplois supplémentaires* ». L'adaptation des systèmes de retraite relève donc d'« *un processus continu qui requerra l'effort de nombreuses générations successives* ».

A court terme, d'ici au choc démographique de 2005, le CESC préconise « *la garantie du maintien du pouvoir d'achat des pensions net des prélèvements* ». A plus long terme, il « *tord le cou* » des fonds de pension, qui « *n'ont pas le caractère d'une dette so-*

ciale et ne bénéficient pas des garanties qui sont attachées au montant de la prestation servie » et « *reportent le risque financier sur les cotisants* ». Mais, pour « *certaines membres du CESC* », une épargne longue faciliterait le maintien du niveau des retraites. « *Cette capitalisation, préviennent-ils, doit être gérée collectivement, et surtout en y associant les épargnants, dans un cadre politique, juridique et fiscal défini, dans une finalité sociale et d'emploi.* »

ALLONGER LA DURÉE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Pour autant, le CESC estime que l'âge effectif de départ à la retraite ne saurait être « *tabou* » : « *L'allongement de la durée de l'activité professionnelle est une réponse logique à l'allongement de la durée de vie, qu'il faut favoriser à l'aide d'incitations adaptées* », comme les formules de retraite progressive. L'élargissement de l'assiette des cotisations « *à tous les revenus* » lui paraît inéluctable.

Dans un souci d'équité, il recommande « *l'adoption de paramètres communs à l'ensemble des régimes* », comme sur la durée de cotisation, « *selon des modalités et des rythmes propres à chacun d'entre eux* ». Favorable à un débat démocratique, le CESC propose de créer une « *instance indépendante et permanente de suivi et d'évaluation des retraites* ».

Michel Noblecourt

M. Huchon tente d'éviter le « vote bloqué » pour le budget de l'Ile-de-France

LE PRÉSIDENT du conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, (PS) a qualifié, mercredi 17 février, son projet de budget (14,5 milliards de francs, soit 2,21 milliards d'euros), « *d'extraordinairement raisonnable au niveau des recettes* » et « *adoptable sans recours au vote bloqué* ». En 1998, juste après les élections régionales qui lui ont donné seulement quatre voix de majorité relative, il avait eu recours à la procédure du « 49-3 régional » dans des conditions contestées par la droite francilienne devant le tribunal administratif. « *Ce qui nous sépare de l'opposition républicaine, c'est 300 millions de francs, à peine 2 % du budget* », a estimé M. Huchon au vu des amendements déposés pour la session 1999, qui débute le 9 mars. Il juge donc possible « *d'aboutir à un accord* » avec la droite, l'invitant à faire preuve de « *cohérence, responsabilité et sérénité républicaine* ».

DÉPÊCHES

■ SONDAGE : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont restées relativement stables par rapport au mois de janvier, selon le dernier baromètre BVA publié par *Paris-Match*, jeudi 18 février. D'après cette enquête, réalisée du 11 au 16 février auprès de 952 personnes, selon la méthode des quotas, 60 % des Français, contre 59 % en janvier, ont une bonne opinion du chef de l'Etat. Ils sont 28 % (sans changement) à en avoir une mauvaise ; 56 % des personnes interrogées (sans changement) ont une bonne opinion du premier ministre et 30 %, contre 33 % en janvier, une mauvaise.

■ SÉCURITÉ SOCIALE : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a été reçue, mercredi 17 février, par le président de Démocratie libérale (DL), Alain Madelin. Devant la délégation CFDT, qui comprenait notamment Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, M. Madelin a « *affirmé la nécessité d'une autonomie et d'une certaine concurrence des caisses sur la base d'un principe de l'assurance obligatoire et de la non-discrimination* », selon un communiqué de DL. Evoquant les retraites, M. Madelin a indiqué qu'« *il n'y avait pas de solution unique pour garantir leur avenir à partir de 2005* ».

■ FONCTION PUBLIQUE : Force ouvrière et la FSU appellent les fonctionnaires à des actions à la mi-mars. La fédération FO des fonctionnaires a invité, mercredi 17 février, les agents de la fonction publique d'Etat à faire grève le 16 mars pour « *défendre le service public et mettre en garde contre la campagne de dénigrement des agents publics* ». De son côté, la FSU appelle l'ensemble des fonctionnaires à une semaine d'action du 15 au 22 mars pour « *la défense et l'amélioration des services publics* » et pour une « *réduction du temps de travail pour tous les fonctionnaires avec les créations d'emplois nécessaires* ».

■ AMSTERDAM : la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 17 février, l'article 1^{er} du projet de loi de ratification du traité d'Amsterdam, qui autorise cet acte. Elle a demandé au gouvernement de revoir la rédaction de l'article 2, qui, en substance, réclame une réforme institutionnelle avant tout élargissement (*Le Monde* du 12 février). L'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme), a notamment souhaité que l'article précise qu'il s'agit de « *rendre plus efficace et plus démocratique* » le fonctionnement de l'Union européenne.

■ LIVRET A : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a affirmé, mercredi 17 février à l'Assemblée nationale, que la question du taux du livret A pouvait « *légitimement être posée* ». « *Les taux sont faibles, l'inflation est faible* », a indiqué le ministre, n'excluant pas, de fait, une baisse.

Verglas, froid, neige, le temps dans les prochains jours n'est visiblement pas prêt de changer. A l'inverse, l'Audi A4 a connu quelques évolutions notables : par exemple, un nouveau châssis, de nouvelles optiques et un volant multifonction* qui vous permet de conserver à tout moment les mains sur le volant. Au fait, si cela peut vous rassurer, dites vous bien que la météo peut se tromper.



Aucune amélioration prévue. Bien entendu, nous ne parlons que du temps.

Nouvelle gamme Audi A4.

Un rapport parlementaire révèle les carences des lois de bioéthique de 1994

Il dénonce l'absence de décrets d'application et s'inquiète des dangers potentiels des procréations médicalement assistées

C'EST une nouvelle étape, essentielle, qui est aujourd'hui franchie dans le champ du droit et de l'éthique avec la publication, jeudi 18 février, du rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) sur la loi du 29 juillet 1994 « relative au don et à l'utilisation des éléments du corps humain, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal ». Le dispositif législatif français avait transposé dans le droit une réflexion et une pratique éthique conduites depuis plusieurs décennies par les médecins et les scientifiques. L'heure de sa révision est venue.

Fort de cent quarante-huit pages, le rapport de l'Opecst, présenté par Alain Claeys (député PS, Vienne) et Claude Huriet (sénateur UC, Meurthe-et-Moselle), constitue un modèle quant au rôle que le Parlement peut jouer dans l'organisation du débat démocratique sur des questions essentielles touchant à la science, à la médecine et à la société. Mise en chantier au printemps 1998, cette évaluation a été réalisée sur la base de l'audition d'une soixantaine d'experts, scientifiques, médecins et juristes, et d'enquêtes menées auprès des différents services publics ou instances, sanitaires et éthiques.

« L'objectif de notre étude n'était pas de préjuger les choix futurs du législateur mais d'éclairer la réflexion des commissions parlementaires qui prépareront l'examen en séance plénière du projet de loi présenté par le gouvernement, soulignent les auteurs du rapport. C'est dire qu'on trouvera plus d'interrogations que de réponses. Dans certains cas, des solutions ont pu être suggérées. Dans d'autres – notamment pour ce qui concerne la recherche sur l'embryon in vitro – nous nous en sommes tenus à une présentation des positions en présence et des différentes voies qui peuvent être empruntées. Aller plus loin eût été outrepasser notre rôle. »

Le Conseil d'Etat va être saisi

« Projet » émanant du gouvernement ou « proposition » de loi venant des députés ou des sénateurs ? On hésitait encore, ces derniers jours, sur la manière dont le Parlement serait saisi pour effectuer la relecture du dispositif législatif de 1994. Ce sera, en définitive un projet de loi. « Au vu du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des contributions du Comité national d'éthique, et de l'Académie nationale de médecine, le Conseil d'Etat va être saisi de la même manière qu'avant les lois de 1994, indique-t-on dans l'entourage de Bernard Kouchner. En liaison avec les différents ministères concernés – justice, recherche et santé –, le Conseil d'Etat préparera un avant-projet de loi. » La seule incertitude est la date à laquelle le Parlement sera saisi. Le dispositif de 1994 prévoyait une relecture au terme d'une période de cinq ans mais rien n'indique, compte tenu notamment de la surcharge du calendrier parlementaire, que la relecture puisse se faire avant la fin de l'année 1999.

Définitions

● **Embryons surnuméraires.** Lors d'une fécondation in vitro, la stimulation hormonale de la femme amène simultanément à maturité plusieurs ovocytes (ovules) qui sont prélevés, puis fécondés. Tous les embryons ne pouvant pas être implantés, ceux en surnombre, dits « surnuméraires », sont conservés par congélation. S'il ne sont pas utilisés par le couple, trois possibilités se présentent : leur destruction, leur don à un autre couple, leur utilisation à des fins de recherches.

● **Recherches.** L'utilisation des surnuméraires à des fins scientifiques pourrait permettre de mieux comprendre les phénomènes de la vie foetale. Des travaux ont pour objectif d'augmenter le taux des naissances obtenues par fécondation in vitro, d'autres visent à identifier les caractéristiques des embryons permettant un pronostic sur leur développement ultérieur. D'autres travaux concernent la production de nouvelles lignées cellulaires appelées « cellules souches embryonnaires », qui pourraient être utiles dans le traitement des lésions ou des maladies dégénératives touchant l'épiderme, le cœur, les reins ou les tissus nerveux.

Le rapport, structuré en trois parties, révèle les failles et les carences des lois de bioéthique adoptées en 1994.

● **Les lenteurs et les retards de l'application de la loi.** « La parution tardive des textes réglementaires conditionnant l'application des lois constitue un mal récurrent sur lequel les parlementaires interpellent régulièrement le pouvoir exécutif et dont les spécialistes de la science administrative font volontiers un sujet d'étude », écrivent les auteurs. Leur document fournit un bilan détaillé des textes d'application publiés, parfois fort tardivement (comme dans le cas du diagnostic prénatalatoire) et de ceux qui, curieusement, n'ont jamais vu le jour. C'est ainsi le cas du texte concernant les modalités du don d'embryon : depuis cinq ans, aucun embryon conservé par congélation et « abandonné » par ceux qui sont à l'origine de sa conception in vitro n'a pu être accueilli par un couple demandeur.

● **Le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain.** Le bilan dressé par le rapport parlementaire est, sur ce thème, plutôt positif, nombre des objectifs de la loi de 1994 étant atteints ou en passe de l'être. Plusieurs décrets essentiels pour la réforme de la pratique des greffes d'organes ont subi un retard variant entre trente-deux et trente-neuf mois et l'installation du registre national informatisé des refus de prélèvements n'a été effective qu'au début de l'été 1998. On observe, par ailleurs, un blocage qui affecte la mise en œuvre des dispositions relatives aux thérapies géniques et cellulaires insérées dans une loi du 28 mai 1996. Or depuis la promulgation de ce texte, les procédures d'autorisation des produits de thérapie génique et cellulaire sont toujours suspendues à la parution des décrets d'application.

« Le drame de la contamination des produits sanguins par le virus du sida et, plus récemment, le dévelop-

pement de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez les enfants ayant subi un traitement à base d'hormones de croissance d'origine humaine, illustre l'importance des règles de sécurité sanitaire qui doivent s'imposer dans l'usage de produits d'origine humaine, ajoutent les auteurs du rapport. (...) S'agissant des prélèvements de tissus ou cellules post-mortem le législateur de 1994 n'a pas cru devoir les interdire en dépit des risques de contamination difficiles à prévenir mais a confié à encore au pouvoir réglementaire le soin de fixer les situations médicales où ils pourraient être autorisés. »

● **L'assistance médicale à la procréation et le diagnostic prénatal.** Le constat est ici plus sévère. Les rapporteurs, qui fournissent un bilan chiffré de l'assistance médicale à la procréation (AMP), consacrent un long développement, très critique, sur la croissance quasi exponentielle et incontrôlée de la pratique de l'injection intra-ovocytaire de spermatozoïdes (ICSI), pratique visant à pallier la stérilité masculine et qui a presque rendu caduque la technique de l'insémination artificielle avec sperme de donneur. Ils analysent aussi les failles du dispositif législatif sur la conservation par congélation des embryons « orphelins » et les incertitudes quant à leur devenir. Ils évoquent également l'émergence de la nouvelle problématique du clonage à visée thérapeutique ou reproductrice. Cette distinction, jugée « commode et un peu rapide », fait, selon eux, « bon marché des problèmes éthiques si le clonage conduit à une instrumentalisation de l'embryon, utilisé comme banque de cellules ». Ils traitent, en outre, des « ambiguïtés juridiques » et des « attentions scientifiques » concernant l'embryon conçu in vitro, cet embryon pour lequel le législateur se refuse à dire s'il est une personne ou une chose et qui sera au centre des futurs débats parlementaires.

« Au terme de notre travail, il nous est clairement apparu une information très insuffisante du public et ce tant dans le domaine des greffes d'organes que dans celui des risques liés aux nouvelles techniques d'AMP, a déclaré au Monde Alain Claeys. C'est un sujet sur lequel il nous faudra réfléchir, tout comme sur la prise en compte des notions de durée de vie commune et d'âge permettant d'avoir accès à l'AMP. » Sur ce dernier point, le rapport révèle que la Sécurité sociale « envisagerait de fixer à quarante-deux ans l'âge limite au-delà duquel la femme bénéficiant d'une AMP ne sera plus remboursée ».

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS A...

CLAUDE HURIET

1 Quelle analyse faites-vous, au terme de l'évaluation que vous avez menée en tant que sénateur (UC), de l'efficacité du dispositif législatif sur la bioéthique ?

Il faut faire la part entre des imperfections originelles des textes de lois concernant, notamment, la recherche sur l'embryon et le retard, voire l'absence, de certains textes d'application. Sur ce dernier point, le législateur a, sans doute, sa part de responsabilité, mais comment ne pas être inquiet face à l'insuffisance des moyens du ministère de la santé, chargé de la rédaction de ces textes. Il faut aussi compter avec les progrès de la science et de la médecine, qui peuvent être progressifs, dans le cas des greffes d'organes, ou au contraire soudains, avec la micro-injection de spermatozoïdes.

2 Quels sujets vont donner matière à controverse lors de la prochaine relecture, par le Parlement, des lois de 1994 ?

Tout laisse penser que la question de la légitimité des recherches sur l'embryon humain verra un affrontement entre ceux qui pressentent que l'embryon est

une personne et non une chose, et qu'à ce titre il ne peut être utilisé comme un moyen, et ceux qui estiment que ce même embryon peut être objet de travaux scientifiques. Face aux menaces actuelles d'émergence de nouvelles formes d'eugénisme et aux risques majeurs du clonage reproductif, il serait regrettable que l'on assiste, ici, à l'habitude empoignée droite-gauche : une gauche « matérialiste » et une droite « spiritualiste ».

3 A l'heure de la construction européenne, y a-t-il encore une place pour des dispositions législatives nationales sur ces questions ?

Sans nul doute. On observe des différences importantes sur ces sujets au sein des pays de l'Union européenne, notamment entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. On est loin de l'adoption de dispositions européennes communes et contraignantes pour les Etats. Cette situation est d'autant plus incohérente que l'on voit se développer une forme de tourisme médical et se multiplier les échanges entre chercheurs. Elle risque aussi, au fil du temps, de faire que tous les pays s'alignent sur celui qui sera « le plus offrant ».

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

(Publicité)



ICN Pharmaceuticals, Inc.

International Headquarters
ICN Plaza
3300 Hyland Avenue
Costa Mesa, California 92626

Telephone: 714/545-0100
FAX: 714/556-0131
Telex: 67-0413

LETTRÉ OUVERTE A MONSIEUR JACQUES CHIRAC, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 18 février 1999

Monsieur le Président,

J'attire votre attention sur l'action illégale et inadmissible du gouvernement de Monsieur Slobodan Milosevic qui, refusant de remplir ses obligations contractuelles portant sur un montant de 175 millions de dollars, a utilisé la force pour saisir la propriété et les biens de ICN Pharmaceuticals, Inc., société américaine établie en Yougoslavie, située aux environs de Belgrade.

La Direction de cette entreprise a été contrainte de quitter l'usine et les bureaux et n'est plus autorisée à regagner les lieux. Le gouvernement serbe, avec une force de plus de 200 policiers et des miliciens paramilitaires armés, a pris le contrôle des locaux, refusant l'accès à tous les responsables américains.

Cette action du gouvernement serbe est totalement illégale et constitue un abus. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'une manœuvre politico-économique destinée à réveiller le sentiment anti-américain dans le cadre des discussions sur le processus de paix au Kosovo qui se déroulent actuellement en France.

La société ICN a porté plainte contre le régime de Monsieur Milosevic auprès de la justice américaine et envisage d'utiliser tous les recours juridiques disponibles au plan international pour faire reconnaître ses droits. Cette affaire ne peut en effet demeurer entre les mains de la justice serbe, bien évidemment contrôlée par son gouvernement.

Ainsi, j'ai sollicité l'intervention de Monsieur Bill Clinton, Président des Etats-Unis, et je me permets de faire également appel au gouvernement français et à vous, Monsieur le Président, pour condamner la saisie arbitraire et la nationalisation abusive d'une propriété privée, de même que l'humiliation et la violation des droits de l'homme dont ont été victimes les employés de la société ICN en Serbie. Je fais appel à vous, Monsieur le Président, pour intervenir auprès du gouvernement serbe afin d'exiger que le droit international soit respecté et que l'usine et les bureaux d'ICN en Serbie soient immédiatement restitués à leurs propriétaires et à son personnel. Je vous demande également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour assurer la sécurité de nos employés qui courent actuellement un réel danger en Yougoslavie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Milan Panic

Président-directeur général

L'assassinat, en décembre 1998, de deux écrivains iraniens à Téhéran accredité l'idée que des hommes de plume figurent bel et bien sur une « liste noire ». Les tueurs, qui appartiennent au ministère des renseignements, auraient agi de leur propre initiative. Mais nul ne croit à cette version officielle



La liste noire qui inquiète les écrivains iraniens

LA « liste noire », tout le monde en parle à Téhéran. Nombreux sont ceux, hommes de plume au sens large, mais aussi hommes politiques plus ou moins classés réformateurs ou modernistes, en tout cas champions des libertés à des degrés divers, qui affirment y figurer. Cette liste qui leur donne froid dans le dos a été découverte auprès du groupe de tueurs qui ont assassiné, en novembre 1998, Dariush Forouhar, chef du Parti de la nation iranienne, et son épouse Parvaneh ; puis, en décembre, deux écrivains, Mohamad Pouyandeh et Mohamad Mokhtari, étaient retrouvés morts après avoir été portés disparus pendant plusieurs jours.

« Bien sûr que je me sens menacé. Je suis sur la fameuse liste. Je prends des précautions, ne sors jamais seul, ne rentre jamais tard le soir, même accompagné. Nous sommes nombreux à vivre ainsi. » Romancier, auteur de nombreux essais sur la censure, avocat de la liberté d'expression, Amir Hassan Chehel-tan avoue avoir du mal à comprendre pourquoi l'Association des écrivains iraniens, dont il est lui-même membre depuis 1977, est dans le colimateur des ultraconservateurs en Iran. Ce qui est sûr, c'est que la funeste « liste » existe. Elle identifie nominalement des dizaines de personnes qui auraient dû être les prochaines victimes. Plus aléatoire est le fait que certains – hormis les autorités concernées – l'aient vue.

Dans un élan de courage politique dont chacun, à Téhéran, reconnaît le caractère inédit et salutaire, le président réformateur, Mohamad Khatami, a forcé le ministère des renseignements à admettre publiquement que certains de ses agents sont responsables des meurtres – ce dont tout le monde était du reste convaincu. Cela a entraîné une levée de boucliers telle contre le ministre des renseignements, le conservateur Ghorbanali Dorri-Najafabadi, qu'il a été forcé de démissionner. La version officielle des faits est que lesdits agents ont agi pour leur propre compte, et non à l'instigation d'une quelconque autorité. Nul n'y croit, mais les autorités affirment continuer l'enquête, et les journaux proches des amis du président Khatami ne cessent de réclamer toute la vérité sur cette affaire.

Les suites policières, judiciaires et politiques diront peut-être pourquoi l'Association des écrivains est tenue en suspicion par certains en

République islamique, comme elle le fut déjà sous l'ère du chah, Mohamad Reza Pahlavi. Mais Amir Hassan Chehel-tane demeure perplexe. « Je suis surpris. Je ne pense pas que le pouvoir des écrivains en Iran soit si grand », dit-il, avant de tenter une explication : « Peut-être que certains se souviennent encore aujourd'hui des soirées culturelles organisées, au début de novembre 1977, par l'Association des écrivains, au Centre culturel allemand de Téhéran, soirées qui, aux yeux de certains, ont impulsé la révolution... Peut-être aussi que, en l'absence de partis politiques, de journaux libres, la société iranienne attend beaucoup des hommes de lettres, dont certains pensent en retour que les activités culturelles, artistiques, les romans, la fiction, la poésie, peuvent constituer un vecteur politique... Peut-être les écrivains indépendants sont-ils jugés dangereux par des gouvernements qui, dans un pays comme l'Iran, attendent qu'ils soient les instruments de leur propagande... »

INUTILE de chercher une explication du côté du lectorat. « Les Iraniens, affirme M. Chehel-tane, ne sont malheureusement pas de grands lecteurs. Ils ne l'étaient pas davantage du temps du chah. La littérature sérieuse a un auditoire très limité. Dans le meilleur des cas, nous tirons à dix mille exemplaires, dans un pays de plus de soixante millions d'habitants. La règle est plutôt un tirage de trois mille » – deux mille, si l'on en croit Marjan Djelali, propriétaire d'une maison d'édition. « Mais, se ravise-t-il, dès lors que les Iraniens savent qu'Untel n'est pas un poète officiel, qu'ils ne vous voient pas sur les plateaux de télévision, dans les séminaires organisés par le gouvernement, ou que vous n'êtes pas cité par les journaux officiels, ils se disent : c'est un bon... Nous avons peut-être un pouvoir dans la représentation que les gens se font de nous. » Il s'interrompt, puis reprend : « Peut-être avons-nous un grand pouvoir... Je ne sais pas. » Quant à savoir pourquoi le choix

des tueurs s'est porté sur Pouyandeh et Mokhtari... « Il n'y a aucune logique à tout cela », dit M. Chehel-tane. Ils [les tueurs] choisissent au hasard. Ils se disent : voilà une famille [les écrivains] qui doit être punie. Ce sera Untel. Pourquoi ? Nul ne le sait. Peut-être certains d'entre nous sont-ils tout simplement plus faciles à atteindre que d'autres. »

A tort ou à raison, les gouvernements iraniens ont toujours beaucoup prêté à l'Association des écrivains, au point de refuser systématiquement de la légaliser. Ladite association a été créée en

« Les tueurs choisissent au hasard. Ils se disent : la famille des écrivains doit être punie. Ce sera Untel. Pourquoi ? Nul ne le sait. Peut-être certains d'entre nous sont-ils tout simplement plus faciles à atteindre que d'autres »

1968 pour contrecarrer un projet du chah d'en instituer une « aux ordres », dit M. Chehel-tane. Dans son livre *Les Révolutions iraniennes* (éditions L'Harmattan), Rouzbeh Sabouri donne une explication plus exhaustive de la genèse de l'esprit d'indépendance des intellectuels. Les lettrés, écrit-il, avaient une situation fort particulière. « D'une part, la majorité d'entre eux contribuaient plus ou moins à la gestion du pays (...) et, d'autre part, ils étaient privés de la possibilité de participer à la direction des affaires publiques. Le régime avait besoin d'eux, et ces intellectuels en avaient clairement conscience, mais il ne leur déléguait aucun de ses pouvoirs. D'où une frustration profonde. » Et aussi « un sentiment latent d'inachevé », la prospérité économique ne s'accompagnant pas de plus de justice et de libertés.

Seulement tolérée pendant deux petites années sous le régime de

chah, l'Association fut ensuite interdite. Près de deux ans avant la révolution islamique, à la suite de revers économiques et d'un certain flottement du régime impérial, qui, sous la pression internationale, hésitait entre répression et relative libéralisation, certains écrivains adressèrent une lettre au premier ministre d'alors, Amir Abbas Hoveida, pour réclamer la levée de la censure et la liberté d'expression. Ils reprirent ensuite progressivement de l'assurance, jusqu'à ces fameuses soirées poétiques de l'Institut Goethe de Téhéran, animées en

aucune occasion de faire avancer leur cause, ils se retrouvèrent en 1983, pour organiser une aide collective aux victimes d'un tremblement de terre qui avait frappé l'Iran. Puis à nouveau quelques années plus tard, sous le prétexte de préparer une documentation sur l'histoire de leur association, toujours virtuelle. Lorsque, en mars 1994, l'un des leurs, Saïd Sirjani, fut arrêté pour « trafic de devises, pédophilie, relations avec les milieux contre-révolutionnaires et usage de drogues et de boissons alcooliques » (sic), 68 écrivains adressèrent une lettre au chef du pouvoir judiciaire pour lui demander de traiter cette affaire conformément à la Constitution et aux lois. Quelques mois plus tard, le 15 octobre, 134 écrivains, dont la plupart sont les grands noms du monde des lettres de l'Iran contemporain, publièrent un texte, connu sous l'appellation de « Manifeste des 134 », dans lequel ils réclamaient leurs droits en des termes extrêmement modérés. Amir Hassan Chehel-tan et feu Mohamad Pouyandeh figuraient parmi les signataires.

« Notre présence collective (...) implique notre indépendance individuelle. Car, dans la genèse de son œuvre, dans l'analyse et la critique de celle des autres, dans l'expression de ses croyances et de ses convictions, l'écrivain doit être libre », plaident-ils, tentant de convaincre qu'indépendance n'est pas synonyme d'hostilité ou d'adversité. « Fouiller dans la vie privée de l'écrivain sous prétexte de critique littéraire est une atteinte à une enceinte inviolable. Condamner un écrivain par des allégations morales ou politiques est contraire à la démocratie et à la dignité du métier d'écrivain », écrivaient-ils encore.

Ce manifeste fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Trop c'est trop, dit le ministère des renseignements. Vous devez cesser vos activités, ne plus vous rencontrer, voire ne plus entrer en contact les uns avec les autres. Les écrivains obtempérèrent. Ils ne voulaient pas la

guerre, seulement le respect de la loi.

Ils se remirent à espérer après l'élection du réformateur Mohamad Khatami à la présidence de la République islamique, le 23 mai 1997. D'entrée de jeu, M. Khatami s'est fait le héraut d'un Etat de droit, du respect des libertés, du droit à la différence dans les limites de la Constitution et des lois. Une porte s'ouvrait. Les écrivains s'y engouffrèrent. « Nous avons décidé, dit M. Chehel-tan, de tenir une assemblée générale pour lancer l'Association. » C'était à l'été 1998. « Nous nous sommes retrouvés à vingt ou vingt-cinq, et nous avions l'appui d'une cinquantaine d'autres. Nous avons rassemblé quelque quatre-vingts signatures favorables à la convocation d'une assemblée générale. Un comité fut chargé d'élaborer un projet de charte qui, une fois approuvé, devait être remis aux autorités pour obtenir l'autorisation d'exister. »

C'EST alors que les problèmes ont commencé. Des membres du comité de préparation s'étant vu signifier que tout devait s'arrêter sur-le-champ, ils adressèrent une lettre au président Khatami pour le tenir au courant de leurs déboires. Elle resta sans réponse. Après les meurtres rapprochés des Forouhar, de Mokhtari et de Pouyandeh, l'émotion était immense à Téhéran. Les écrivains envoyèrent à nouveau une lettre au président de la République. Une délégation les représentant fut reçue par un collaborateur de ce dernier. Le ministre de la culture et de l'orientation islamique, Ataollah Mohadjarian, les reçut lui aussi. Ici et là, dit M. Chehel-tane, ils bénéficièrent d'une oreille très attentive. « Les autorités nous ont dit d'être extrêmement prudents (...), dans la mesure où les circonstances de la disparition de nos collègues ne sont toujours pas élucidées. La presse a réagi de manière extrêmement positive. Les journaux conservateurs ont arrêté le lynchage dont nous étions la cible. Tout cela est une agréable surprise. » Et d'espérer l'autorisation prochaine de leur association par le président Khatami.

« C'est triste à dire, mais la mort de nos deux collègues et amis va peut-être nous faciliter les choses. L'Iran doit affronter aujourd'hui des tas de problèmes. Le nôtre en est un, peut-être pas le plus important. Nous sommes donc partagés entre la peur et l'espoir. »

Mouna Naïm
Dessin : Michel Galvin

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Deutsche Telekom a perdu 5,73% à Francfort mercredi 17 février à la suite de la parution d'un rapport soulignant que les bénéfices dégagés pour l'exercice 1998 sont loin d'être le signe d'une reprise pour le groupe Allemand.

pour le quatrième trimestre qui a affiché un chiffre d'affaires de 5,1 milliards de dollars (4,55 milliards d'euros) contre 5,5 milliards attendus par les analystes.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en Euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Automobile (AUTOLIV SDR, BASF AG, etc.) and Banques (ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, etc.).

Table with 4 columns: Code pays, Cours en Euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Conglomérats (AKER RGI, CGIP, etc.) and Télécommunications (BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.).

Table with 4 columns: Code pays, Cours en Euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Produits de Base (ACERINIX REG, ALUMINIUM GREC, etc.) and Services Financiers (3I, ALMANIJ, etc.).

Table with 4 columns: Code pays, Cours en Euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Consommation Cyclique (ACCOR, ADIDAS-SALOMON, etc.) and Services Collectifs (ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.).

Table with 4 columns: Code pays, Cours en Euros, % Var. veille. Includes sub-sections for Biens d'Équipement (ABB AB, ABBADEN, etc.) and Assurance (AGF, ALLEANZA, etc.).

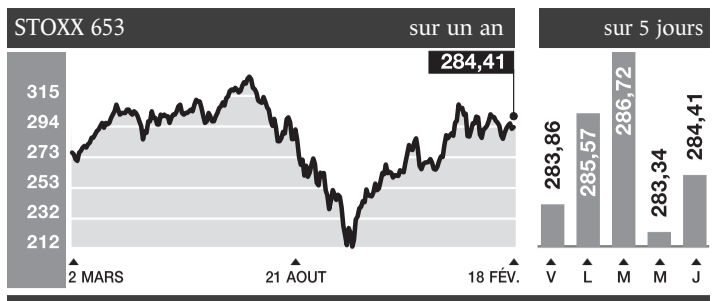


Table of stock prices for various companies under STOXX 653 index, including BENETTON GROUP, BERKELEY GROUP, etc.

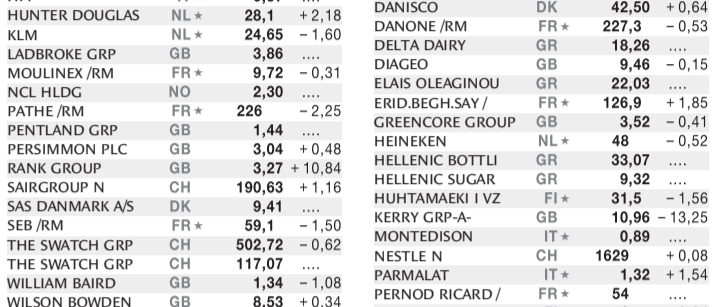


Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX FINS P index, including VALLEHERMOSO, WOOLWICH PLC, etc.

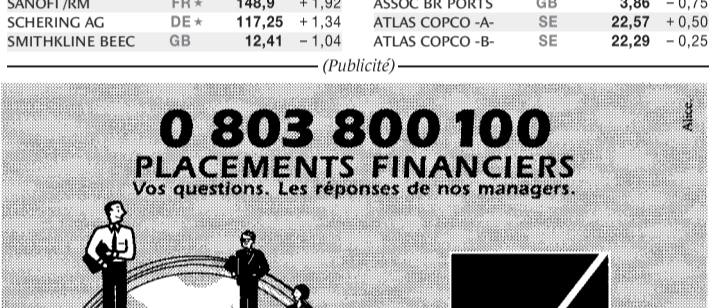


Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX CCVY P index, including ASTRA, ASTRA-B, etc.



Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX PHAR P index, including ZENECA GROUP, ATTICA ENTR SA, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX ENGY P index, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

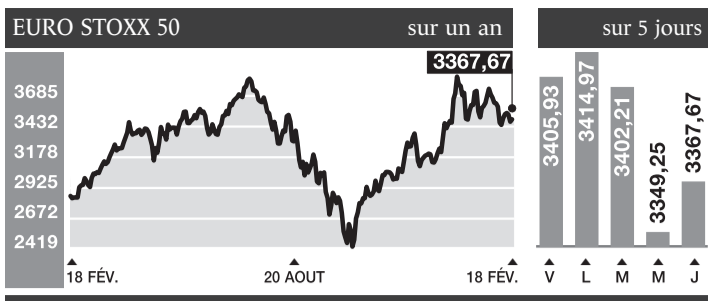


Table of stock prices for various companies under EURO STOXX 50 index, including SIDL/RM, BTR SIEBE, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX IND P index, including AGF, ALLEANZA, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX INSU P index, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS RM, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX MEDIA P index, including AHOLD, ASDA GROUP PLC, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX CNCY P index, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, etc.

Table of stock prices for various companies under DJ E STOXX RETL P index, including ALCATEL, ALTEC SA REG, etc.

Table of stock prices for various companies under HAUTE TECHNOLOGIE index, including ALCATEL, ALTEC SA REG, etc.

Table of stock prices for various companies under HAUTE TECHNOLOGIE index, including ALCATEL, ALTEC SA REG, etc.

Advertisement for AXA Investment Managers. Includes phone number 0 803 800 100, website www.axa-investmentmanagers.fr, and logo AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS.

Advertisement for 'EURO NOUVEAU MARCHÉ'. Promotes a new market with various European stocks listed.

Advertisement for 'EURO AMSTERDAM'. Promotes a market for Amsterdam-based companies.

Advertisement for 'EURO BRUXELLES'. Promotes a market for Brussels-based companies.

Advertisement for 'EURO FRANCFORT'. Promotes a market for Frankfurt-based companies.

Code pays: DE = Allemagne, ES = Espagne, IT = Italie, PT = Portugal, IR = Irlande, LU = Luxembourg, NL = Pays-Bas, AT = Autriche, FI = Finlande, BE = Belgique.

Codes Pays Zone Euro: FR = France, DE = Allemagne, ES = Espagne, IT = Italie, PT = Portugal, IR = Irlande, LU = Luxembourg, NL = Pays-Bas, AT = Autriche, FI = Finlande, BE = Belgique.

Codes Pays Hors Zone Euro: CH = Suisse, NO = Norvège, DK = Danemark, GB = Grande-Bretagne, GR = Grèce, SE = Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Carrefour a accueilli l'annonce d'un résultat net pour 1998 en hausse de 7,9 % par une hausse de 5,05 %, durant les premières transactions de la séance du jeudi 18 février. Le titre CCF a gagné 1,46 %, jeudi 18 février au matin. Avant l'ouverture de la Bourse, la banque avait annoncé un bénéfice net 1998 en hausse de 30,6 %, à 319 millions d'euros. Selon le journal les Echos, le groupe néerlandais ING serait en mesure de contrôler 10 % du capital du CCF. Le titre LVMH a abandonné 2,02 %, dans la matinée du jeudi 18 février. Le groupe italien Gucci a annoncé qu'il s'opposerait à l'entrée de LVMH dans son conseil d'administration. Pourtant LVMH détient 34,4 % du capital. L'action Rhône-Poulenc est restée stable (+0,09 %) dans la matinée du 18 février. La veille, les actionnaires koweïtiens qui contrôlent 24,5 % de Hoechst se sont opposés à la fusion avec Rhône-Poulenc. L'action TF1 a reculé de 0,88 %, dans les premières transactions le jeudi 18 février. La chaîne de télévision a vendu la moitié de sa participation dans le capital de Pathé. Le titre BNP a débuté la séance du jeudi 18 février au matin par une hausse de 0,98 %, en réaction à la candidature du groupe à la privatisation du Crédit lyonnais.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 18 FÉVRIER Cours relevés à 10h15 Liquidation : 19 février

Table of French stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market values for Wednesday, February 17, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 17 février

Table of SICAV FCP values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values in euros and francs, and dates.

Main table of French stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, previous price, current price, and percentage change.

SECOND MARCHÉ

JEUDI 18 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of second market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

Table of international stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include company names, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = cotations de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

Table of international stock market values for Thursday, February 18, 1999. Columns include company names, previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market values for Wednesday, February 17, 1999. Columns include stock names, current price, and percentage change.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 17 février

Table of SICAV FCP values for February 17, 1999. Columns include fund names, unit values in euros and francs, and dates.

Les traditions de la table résistent au fast-food

Les Français restent attachés aux repas structurés et variés. Une manière de préserver un moment de convivialité

RIEN NE VAUT un bon repas traditionnel pris à la maison. C'est en tout cas ce que semblent massivement penser les Français. L'étude réalisée par le Credoc sur « l'évolution des comportements alimentaires en France de 1988 à 1997 » montre que nous sommes bien loin de ce modèle américain - restauration déséquilibrée, prise à l'extérieur, sur le pouce, et à tout instant de la journée - contre lequel les alarmistes nous mettent régulièrement en garde. La France demeure attachée aux valeurs du « bien manger » mais aussi aux repas pris à heures fixes et en famille.

A quoi devons-nous cet attachement aux traditions « de table » ? Tout simplement, au plaisir d'être ensemble. En France et en Europe du Sud, les repas sont considérés comme un moment privilégié qui

journee (souvent vécue comme « stressante »), une parenthèse rassurante.

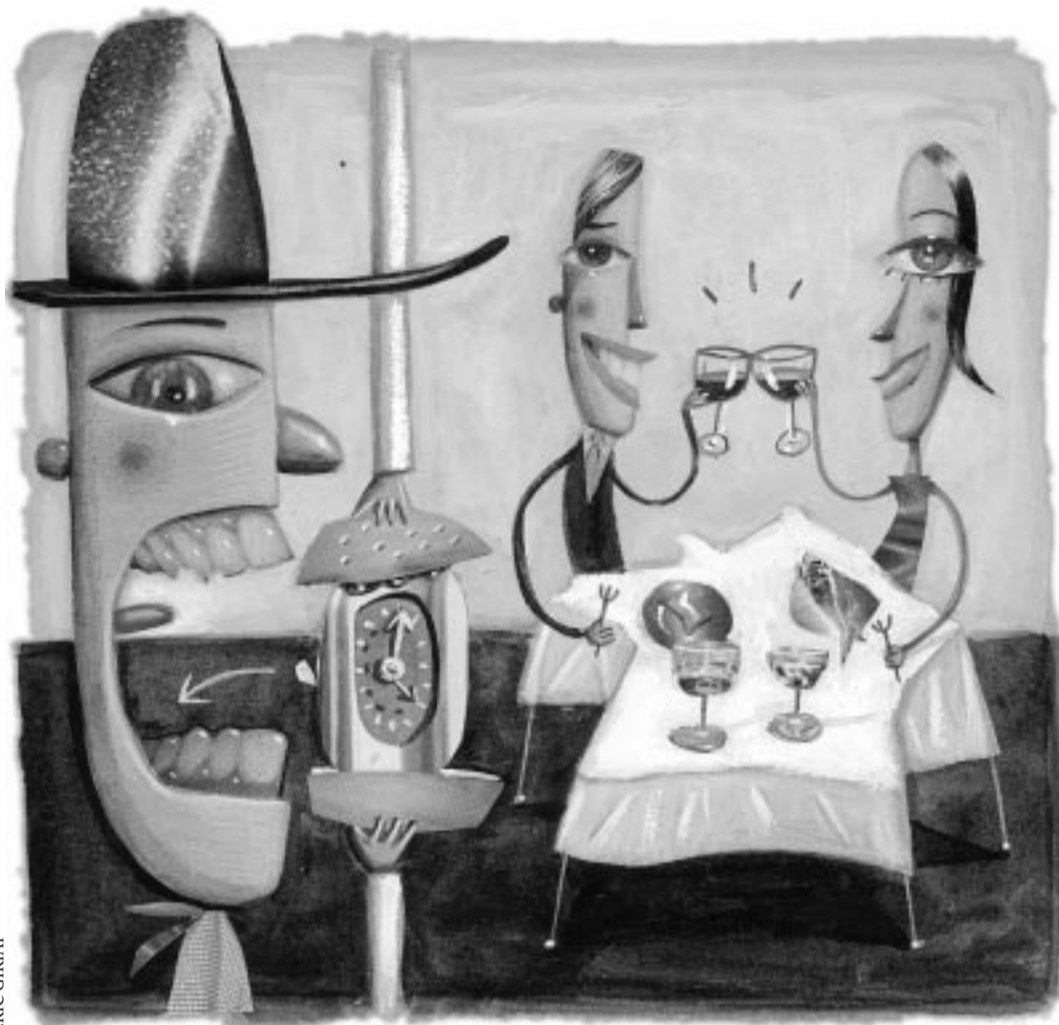
Autre raison de cette permanence des repas : l'intérêt grandissant des consommateurs pour les saveurs (produits de terroir), la qualité (produits labélisés) et les produits naturels (le bio)... des critères qui privilégient les repas équilibrés et structurés. Cet engouement correspond aussi à une conception du « bien manger » qui, en sept ans, n'a cessé d'évoluer vers des valeurs positives. Parmi les plus plébiscitées : les notions de plaisir et de goût.

Enfin, faire la cuisine n'est pas jugé comme une corvée, mais plutôt comme un moyen d'exprimer sa créativité. Certes, les temps de préparation continuent de diminuer. Pour les dîners, en semaine et sans invités, leur durée moyenne est passée de 42 minutes en 1988 à 36 minutes en 1997 ; le week-end, de 60 à 44 minutes. Victimes d'un rythme de vie quotidienne chargé (la semaine), mais aussi adeptes de loisirs en tous genres (le week-end), les Français choisissent la facilité et la rapidité. D'où le succès des plats cuisinés, des fours à micro-ondes, des livraisons à domicile... Mais ils dégagent volontiers de longues plages horaires pour les repas occasionnels.

UNE AFFAIRE COLLECTIVE

Grand changement de ces dernières années, la cuisine est devenue une affaire collective. Aux fourneaux, les femmes ne sont plus seules à bord. L'étude révèle notamment que 53 % des hommes, en 1997, participent de façon plus ou moins régulière à la préparation des repas alors qu'ils n'étaient que 46 % en 1988. « La participation croissante des enfants et des conjoints à la préparation des repas favorise la variété et l'aspect ludique de l'élaboration des plats », souligne Jean-Luc Volatier, directeur de recherche au Credoc.

Ce plaisir d'être à table a deux conséquences importantes : il encourage le maintien de certains rituels et assure la permanence d'une alimentation variée. Pour 72 % des consommateurs, le repas du soir (le plus important) a toujours lieu à la même heure (à 30 minutes près) et, pour 84 % des familles ou des couples, il se prend en commun. Quant à sa durée, elle reste importante - 33 minutes en moyenne la semaine et 43 minutes le week-end - et varie selon les régions. On passe, en effet, plus de temps à table dans le Sud-Ouest



ERIC CIRIACI

(en moyenne 42 minutes), où l'on consomme beaucoup plus de viande, de vin, de fruits et de légumes que dans les régions Nord-Picardie (19 minutes), où les repas simplifiés, souvent à base de frites, de charcuterie et de bière, sont légion (voir carte ci-contre).

Cependant, même si la tendance est à la simplification des repas - on est passé d'une structure entrée-plat-dessert à un schéma plat-dessert -, les menus quotidiens des Français restent, dans l'ensemble, équilibrés et variés. L'indicateur de diversité élaboré, avec la même méthodologie en France et aux Etats-Unis, par l'Observatoire des consommations alimentaires souligne le fossé entre les deux continents : 56 % des Français atteignent le niveau maximal de diversité en un seul jour alors que les Américains ne sont que 34 % à atteindre ce résultat.

Attachés aux traditions culinaires familiales et régionales, les consommateurs français n'en demeurent pas moins curieux de tout ce qui vient d'ailleurs. Le couscous, la cuisine asiatique font aujourd'hui partie de leur quotidien. Les grandes surfaces ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, qui proposent aujourd'hui toute sorte de produits transformés, de fruits et de légumes exotiques. Le Credoc souligne ainsi que les consommateurs de ces articles les choisissent, pour 50 % d'entre eux, parce qu'ils apprécient leur goût, mais aussi pour chercher à varier leur alimentation (30 % d'entre eux) ou parce qu'ils ont envie de découvrir de nouvelles saveurs (10 %).

La dernière idée reçue que l'étude du Credoc met à mal concerne la prise de repas à l'extérieur. « En Europe, et en France en particulier, la restauration hors domicile est beaucoup moins fré-

quentée (19 % des dépenses alimentaires en 1997) qu'aux Etats-Unis, précise Jean-Luc Volatier. Le rythme de croissance de la restauration rapide s'est même ralenti depuis le début des années 90. La forte visibilité des fast-foods aux endroits les plus fréquentés des villes fait oublier que le hamburger ne représente que 1 % de la quantité d'aliments consommée par les jeunes de 15 à 24 ans, public privilégié de la restauration rapide. »

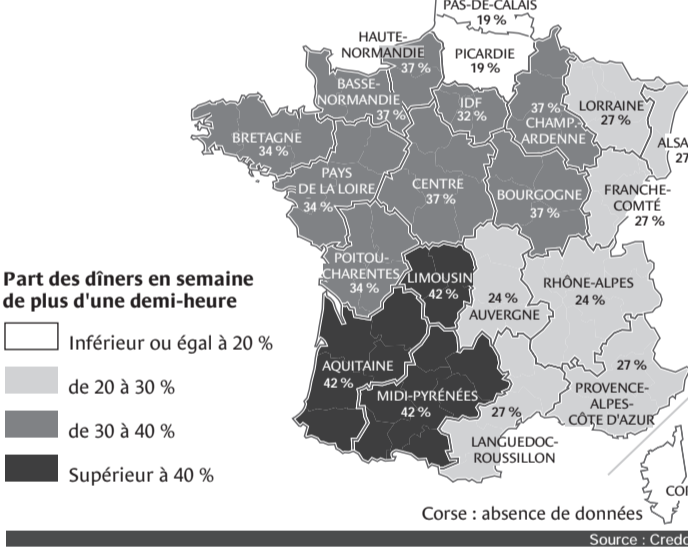
En effet, près de quatre Français sur cinq mangent chez eux à midi

tous les jours de la semaine et ils sont encore plus nombreux le soir (90 %). Des chiffres inchangés de 1988 à 1997. Le week-end demeure le moment favori des Français pour une sortie au restaurant, puisque 31 % des consommateurs ont fait, en 1997, au moins un repas à l'extérieur alors qu'ils n'étaient que 22 % en 1995. Le spectre américain d'une restauration hors foyer et rapide semble, là encore, bien pâle !

V. Ca.

Des dîners plus longs dans le Sud-Ouest

Ensemble de la France : 31 %



Plaisir des papilles : quelques rendez-vous à venir

- **Salon de l'agriculture** : pour la première fois cette année s'y tiendront (mardi 2 mars) les assises de la qualité en grande distribution (plus de cinquante intervenants dont 14 grands

acheteurs) Durant toute la durée du Salon, un pôle qualité, avec mini-théâtre, sera aussi mis en place pour apprendre aux jeunes à reconnaître les produits de qualité. Du 27 février au 7 mars, Parc des expositions de la porte de Versailles. Tél. : 01-55-57-11-40.

- **Salon du petit déjeuner et des pauses gourmandes** : tous les produits alimentaires du petit déjeuner traditionnel et des pauses gourmandes (lait, café, confiture, pain, céréales, jus de fruit, fruits frais, produits protéinés, pâtisserie, confiserie, biscuits...). Du 15 au 18 avril, Espace Champperret, Paris. Tél. : 01-44-51-02-90.
- **Paris fermier** : ventes et dégustations de spécialités gastronomiques fermières. Du 22 au 25 octobre, Espace Champperret, Paris. Tél. : 01-44-06-72-60.
- **Salon du chocolat** : l'univers du chocolat à travers son histoire, sa fabrication, sa consommation et le produit fini sous toutes ses formes. Du 30 octobre au 3 novembre, Espace Eiffel-Branly, Paris. Tél. : 01-45-03-21-26.
- **Salon du terroir** : gastronomie régionale, artisanat et tourisme. Du 20 au 22 novembre, hippodrome de Saint-Cloud, Paris. Tél. : 01-47-32-35-75.
- **Salon saveurs** : une sélection des meilleurs produits et cadeaux gourmands : gastronomie, vins, alcools et champagnes, l'art de la cuisine. Du 3 au 6 décembre, Espace Champperret, Paris. Tél. : 01-46-05-80-77.

Les jeunes « oublient » le petit déjeuner

Les habitudes alimentaires des jeunes, qui se laissent facilement aller au régime pizzas-frites, sodas, font souvent peur aux observateurs. Pourtant une étude spécifique réalisée par le Credoc permet de relativiser ces inquiétudes. Même si les jeunes sont moins attachés au respect du repas traditionnel que l'ensemble de la population, ils se mettent, cependant, encore volontiers « à table ». Ainsi, sur sept jours d'observation, 78 % des repas du soir ont été pris. Mais, autre surprise de l'étude, c'est le petit déjeuner qui est le plus régulièrement oublié.

Parmi les aliments les plus fréquemment consommés, figurent le pain et les viennoiseries, le thé ou le café, les sodas, les charcuteries, les fruits pratiques comme les pommes ou les mandarines, les crudités (notamment les tomates) et les fromages. Les garçons préfèrent les aliments énergétiques comme la viande, les pâtes et les pommes de terre, alors que les filles aiment les fruits, le chocolat, le poisson, les yaourts et les desserts laitiers.

favorise les retrouvailles et le dialogue (même s'ils sont pris devant la télévision, dans 71 % des foyers d'employés ou d'ouvriers). Ils sont synonyme de convivialité, représentent, pour la majorité d'entre nous, un repère important dans la

le nouvel Observateur

Elles sont de plus en plus nombreuses à aimer, travailler et réussir en dehors du couple

VIVRE HEUREUSE EN SOLO

Comment utiliser Le Monde en classe

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse, *Le Monde* renouvelle son opération **KIT-PRESSE**

- du 15 au 20 mars 1999 -

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique sur la presse

Tarifs et commandes :
Tél. : 01-42-17-33-04
Fax : 01-42-17-21-70

(Offre réservée aux établissements scolaires)

TROIS QUESTIONS À...

RENÉ MARC CHAFFARDON

1 Vous êtes rédacteur en chef du magazine *Saveurs*, quelles sont les attentes de vos lecteurs, en matière de cuisine et de recettes ?

Ils veulent de la diversité et qu'on leur apporte des idées. Aujourd'hui, les gens voyagent, découvrent de nouvelles saveurs, de nouveaux produits. Ils ont envie de les intégrer dans leur quotidien. Ils aiment aussi mélanger des saveurs différentes, ajouter de nouvelles épices dans les plats classiques français, intervenir sur les recettes traditionnelles sans les dénaturer, personnaliser, en somme, leur cuisine.

Enfin, les gens cherchent à simplifier la cuisine. On fait toujours volontiers un plat traditionnel, simplement on l'allège un peu. En septembre, nous avons changé de formule en adoptant un contenu plus décontracté, plus ouvert et plus pratique. Jusque-là nous avions tendance à être un peu trop classique et nous perdions des lecteurs. Résultat de ce changement : nous avons doublé nos ventes.

2 Dans ce besoin de diversité et d'ouverture, à quelles valeurs fondamentales restent attachés les Français ?

L'origine, la qualité, le naturel. Les gens font de plus en plus confiance aux appellations. Ils veulent manger bon et sûr. La notion d'équilibre, lié au bien-être, est une valeur qui s'est énormément répandue ces dernières années. L'huile d'olive marche très bien en hypermarché. Les riz d'origine sont demandés. Ces deux produits montrent qu'on est à la fois ouvert à l'exotisme et attaché au terroir.

La constante dans tout cela étant quand même la recherche de saveurs. Nous avons un riche héritage culinaire en France. Chaque génération reproduit le schéma qu'on lui a enseigné. Simplement celui-ci s'enrichit, chaque fois, de choses nouvelles. Je crois beaucoup à la notion de mémoire culturelle.

3 Quel est votre lectorat ?
55 % de femmes et 45 % d'hommes d'une moyenne d'âge 35-60 ans. Mais lors d'entretiens que nous organisons, nous sommes souvent surpris d'entendre des femmes dire que ce sont elles qui achètent *Saveurs*, même si ce sont leurs maris qui font la cuisine. Voilà aussi un phénomène intéressant : les hommes font de plus en plus la cuisine. De toute façon, tout cela va encore évoluer. Le temps libre augmentant, il va bien falloir l'occuper.

En matière de cuisine, nous avons d'emblée une obligation puisque nous mangeons au moins deux fois par jour. Donc autant que cela devienne un plaisir. Je pense que nous allons de plus en plus nous consacrer à cette activité.

Propos recueillis par **Véronique Cauhapé**

la folie du voyage s'empare du Web et du Minitel

découvrez les **CONTRE-ENCHÈRES** du Groupe Dégriftour

Dès le 18 février et pour quelques jours

www.degriftour.fr et 3615 DT
(de 1.01 F à 2.23 F/min)
Licence d'agence n° 095960001

SPECTACLES

RÉSERVEZ VOS PLACES SUR MINITEL

3615 LEMONDE

